



Comment faire? de l'aide s'il vous plait

Par **chacha83**, le **08/09/2014** à **18:24**

Bonjour, je vais vous expliquer nos circonstances, et nous sommes dans le caca pour rester polis!! nous louons un appartement depuis le 01/04/2013 (notre premier logement ensemble), mon copain et moi-même. Tout avez si bien commencé, puisque nous avons été accueilli par une dame très gentille, qui avait l'air correcte. Nous signons donc le bail (incomplet je le pense) avec elle, mais quelques temps plus tard, nous avons eu quelques problèmes, plus d'eau, plus d'électricité, plus de chauffages... Nous posons toujours des questions à la propriétaire mais sans grandes réponses. Un jour nous avons eu des voisins (nous sommes dans un haut de villa et eux dans le bas) on s'entend très bien avec eux. Nous avons cotinué à avoir ces soucis d'eau et d'électricité, mais quand nous faisons appel à la propriétaire elle arrangeait celà dans les 4-5 jours suivants. Puis nous en avons eu marre il y a maintenant 1 mois, et nous avons décidé de déménager. Nous avons "enquêteé" gentillement sur internet pour savoir pourquoi notre proriétaire nous faisait payer le loyer à son entreprise et pas à son nom à elle. en faite elle détient l'entreprise, et nous loue ses locaux ammenagés, mais son entreprise est en faillite et en redresseent judiciaire, a-t-elle le droit de nous louer ses locaux, vu qu'apparement ils sont au black, qu'elle ne paye aucuns impôts et qu'elle met nos loyers sur le comptes de l'entreprise? est ce possible? comment faire pour avoir de bonnes réponses. Merci d'avoir lu déjà car c'est encore bien plus long à expliquer mais déjà si je peux avoir quelques réponses pour le peu d'explications que j'ai donné çà serait génial, merci a tous

PS : nos voisins ont eux aussi un bail, mais signé d'une autre personne est ce normal? est-il possible de rompre le bail directement et de partir au plus vite de cette mer**?